



## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000



A l'occasion de l'Assemblée Générale de ses Actionnaires, réunie le 30 mai 2000, Accor a réaffirmé sa **position de leader dans ses deux métiers**, l'Hôtellerie et les Services, ainsi que le **développement dynamique et durable** de ses activités. Les comptes 1999 ont de nouveaux confirmé la **croissance régulière et soutenue** du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe.



L'Assemblée Générale a approuvé le versement d'un dividende de 0,90 € net (1,35 € avec avoir fiscal), **en hausse de 12,5 %**. Il sera réglé en espèces le 14 juin 2000.



**L'Hôtellerie Accor** se distingue par quatre principaux atouts :



- sa présence mondiale : 3 340 hôtels dans 82 pays à fin avril 2000,
- son réseau intégré : Accor gère en direct 87 % de son parc hôtelier,
- sa couverture de tous les segments de marché, de l'économique au luxe, en affaires et dans les loisirs,
- la notoriété de ses marques.



Le développement du parc hôtelier de Accor va se poursuivre au rythme de 10 % par an en 2000 et 2001, avec une prépondérance pour l'Europe.

La *tendance d'activité à fin avril 2000* est soutenue : en Europe, le revenu par chambre disponible (RevPar) est en hausse de 5,1 % pour l'hôtellerie milieu et haut de gamme et de 7 % pour l'économique ; aux Etats-Unis, le RevPar (en \$) de l'hôtellerie économique est en progression de 3,7 %.

Les **Services Accor** aux entreprises et aux collectivités comprennent quatre grandes familles :

- tickets restaurant et alimentation,
- gestion de frais professionnels,
- motivation et événements,
- services à la personne et sociaux.

Chaque jour, 11 millions d'utilisateurs utilisent ces services dans 30 pays. A fin avril 2000, le volume d'activité des services est en hausse de 13,3 % à change constant.

Les métiers de Accor, positionnés sur des marchés porteurs, vont être dynamisés par **Internet**. Accor.com, accorhotel.com et accorservices.com donnent désormais accès en ligne à l'univers Accor. Des premiers partenariats spécifiques ont été noués récemment : joint venture européenne avec Forte et Hilton, participation dans Go Voyages dans le loisir. D'autres alliances importantes sont en préparation. Internet va permettre de développer les ventes en diffusant mondialement des produits jusqu'à présent régionaux ou locaux ; les coûts vont également pouvoir être optimisés.

Lors de l'Assemblée Générale, Accor a annoncé le lancement du **Club des Actionnaires Accor**, afin de favoriser une participation plus étroite des actionnaires individuels à la vie de l'entreprise. La part de ceux-ci dans le capital de Accor est passée de 10 % en 1999 à 17 % en 2000.

**Si vous n'avez pas pu assister à l'Assemblée Générale Accor du 30 mai 2000, retrouvez la vidéo sur Internet [www.accor.com/finance](http://www.accor.com/finance)**

Service Relations Actionnaires 0811 01 02 03 (prix appel local)

FRANCE



Partenaire Officiel du Comité National Olympique et Sportif Français